

**Théâtre Musical de Besançon - Théâtre de l'Espace, Scène Nationale -  
Nouveau Théâtre, Centre Dramatique National de Besançon et de  
Franche-Comté - Subventions de fonctionnement  
et d'équipement pour l'année 2010**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Lors du Conseil Municipal du 15 janvier 2009, la Ville de Besançon s'est engagée à apporter son soutien au Théâtre Musical de Besançon, au Théâtre de l'Espace - Scène Nationale et au Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté.

La Ville de Besançon, en liaison avec l'Etat (Ministère de la Culture), a signé une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2011, avec chacune des structures.

A ce titre, une subvention annuelle de fonctionnement versée en deux tranches, l'une au 1<sup>er</sup> février, l'autre au 1<sup>er</sup> juin, est allouée par la Ville de Besançon, à chacune d'entre elles.

Cette subvention de fonctionnement est constituée chaque année d'une subvention de base déterminée à la signature de la convention triennale et éventuellement augmentée d'une subvention complémentaire.

**Théâtre Musical de Besançon - RAP Théâtre Ledoux**

En vertu de l'article 3.1 de la convention cadre et de la convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 passée avec la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux, la subvention de base pour 2010 est de 1 530 792 €. Le montant de la première tranche, versée au 1<sup>er</sup> février 2010, est égal à 50 % de la subvention de base soit 765 396 €.

En cas d'accord, la première tranche de la subvention 2010 (échéance 1<sup>er</sup> février) d'un montant de 765 396 € sera prélevée au chapitre 65.311/657363.8013 CS 41000.

**Théâtre de l'Espace, Scène Nationale - Association Espace Besançon Planoise**

En vertu de l'article 3.1 de la convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 signée avec l'association Espace Besançon Planoise, la subvention de base pour 2010 est de 759 771 €. Le montant de la première tranche, versée au 1<sup>er</sup> février 2010, est égal à 50 % de la subvention de base, soit 379 885 €.

Le montant de la seconde tranche, versée au 1<sup>er</sup> juin 2010, sera de 379 886 €, éventuellement augmenté d'une subvention complémentaire.

En cas d'accord, la première tranche de la subvention 2010 (échéance 1<sup>er</sup> février) d'un montant de 379 885 € sera prélevée au chapitre 65.313/6574.9013 CS 41000.

**Nouveau Théâtre - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté -  
SARL AIRELLE**

En vertu de l'article 3.1 de la convention d'objectifs et de moyens 2009-2011 avec la SARL AIRELLE, la subvention de base pour 2010 est de 441 532 €. Le montant de la première tranche, versée au 1<sup>er</sup> février 2010, est égale à 50 % de la subvention de base, soit 220 766 €.

Le montant de la seconde tranche, versée au 1<sup>er</sup> juin 2010, sera de 220 766 € éventuellement augmenté d'une subvention complémentaire.

En cas d'accord, la première tranche de la subvention 2010 (échéance 1<sup>er</sup> février) d'un montant de 220 766 € sera prélevée au chapitre 65.313/6574.9014 CS 41000.

De plus, en vertu de la convention d'objectifs et de moyens signée avec chaque structure, la Ville allouera, pour l'année 2010, les subventions d'équipement suivantes :

- 40 000 € à la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux à imputer au chapitre 204.311/204163.8013 CS 41000

- 20 000 € à l'Association Espace Besançon Planoise à imputer au chapitre 204.313/2042.509 CS 41000

- 20 000 € à la SARL AIRELLE à imputer au chapitre 204.313/2042.509 CS 41000.

Les subventions d'équipement sont attribuées pour le renouvellement des équipements scéniques et seront versées sur présentation d'un plan d'investissement et d'un état des dépenses effectuées.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider l'attribution des subventions d'équipement mentionnées ci-dessus pour un montant global de 80 000 €, et de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2010 :

. 1 530 792 € et 40 000 € à la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux

. 759 771 € et 20 000 € à l'Association Espace Besançon Planoise

. 441 532 € et 20 000 € à la SARL AIRELLE.

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.*